

SAC-020111

UNIVERSITÉ DE MONCTON

172^e séance extraordinaire du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 11 janvier 2002

de 8 h 30 à 14 h 35

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Paul Albert, professeur	Edmundston	Chadia Moghrabi, professeure	Moncton
Cynthia Baker, directrice	Moncton	Julien Pelletier, étudiant	Moncton
Daniel Bélanger, professeur	Edmundston	Thomas Richard, professeur	Moncton
Adrien Bérubé, doyen	Edmundston	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
André Blanchard, directeur général (intérim), Éducation permanente (DGEP)	U de M	Régina Robichaud, professeure	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Serge Rousselle, doyen	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	Michel Savard, professeur	Shippagan
Paul-É. Bourque, directeur	Moncton	Steven Therrien, étudiant	Edmundston
Lise Caron, doyenne	Edmundston	Jean-Paul Vanderlinden, professeur	Moncton
Tarik Choumani, étudiant	Moncton	Lita Villalon, directrice	Moncton
Liette Clément-Gallien, professeure	Shippagan	Truong Vo-Van, vice-recteur, Enseignement et recherche (VRER)	U de M
Patricia Cormier, professeure	Edmundston	Francis Weil, professeur	Moncton
Hermel Couturier, directeur	Moncton		
Jacques-Paul Couturier, professeur	Edmundston	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Paul Curtis, professeur	Moncton	Armand Caron, vice-recteur, Campus de Shippagan (VRCS)	Shippagan
Yvon Fontaine, recteur	U de M	Lucille Collette, vice-rectrice, Administration et ressources humaines	Moncton
Yves Gagnon, doyen	Moncton	Roger Gervais, vice-recteur, Campus d'Edmundston (VRCE)	Edmundston
Paul Grell, professeur	Moncton	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Kamel Khiari, professeur	Moncton	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Pierre Lafrance, bibliothécaire en chef	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Rodrigue Landry, doyen	Moncton	Omer Robichaud, professeur à la retraite	Moncton
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Pierre Losier, étudiant	Moncton		
Katherine Marcoccio, directrice	Moncton		
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		
Denise Merkle, professeure	Moncton		

ABSENCES MOTIVÉES : Paul-Émile Benoit, Neil Boucher, Gilles Cormier, Yves Duguay, Normand Gionet et M.-Réza Sadéghi

ABSENCE : Salah Darenfed

1.	OUVERTURE	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION.....	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4.	RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	3
4.1	Mise en contexte	4
5.	PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE	6
6.	CLÔTURE	6

* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue et offre ses meilleurs vœux à l'occasion du nouvel an. Il donne ensuite des explications quant à la nature et le fonctionnement de la présente réunion :

- c'est une réunion extraordinaire, il n'y a qu'une seule rubrique à l'ordre du jour et la discussion est limitée à celle-ci;
- il n'est pas possible d'ajouter d'autres points à l'ordre du jour;
- c'est aussi une assemblée consultative sous forme de Comité plénier; il n'y aura pas de délibération dans le sens de décisions sur les points discutés;
- la réunion sert de moyen pour sonder l'opinion des membres du Sénat en ce qui concerne le contenu du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton. Ces commentaires seront par la suite remis au Comité conjoint de la planification. Le compte rendu du Comité plénier ne sera pas rendu public sauf qu'il sera remis aux membres du Comité conjoint de la planification;
- la réunion se déroulera selon le plan qui accompagnait l'avis de convocation;
- l'heure de clôture est fixée à 15h30.

Le président d'assemblée annonce ensuite le nom des personnes qui se sont excusées.

Richard : Va-t-il y avoir une rencontre avec les membres du comité qui ont préparé le rapport? Est-ce que cela est prévu?

Recteur : Si vous parlez d'une rencontre avec le Sénat, pour le moment ce n'est pas prévu.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

4. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

J.-P. Couturier : Mes collègues d'Edmundston ont reçu hier, par courrier électronique, l'avis comme quoi l'on pouvait assister à titre d'observateur. Je voulais savoir si la pratique sera la même pour la prochaine réunion extraordinaire. Si c'est le cas, est-ce qu'il serait possible d'avoir au moins de disponible à Edmundston et à Shippagan une captation audio pour que les gens puissent avoir une chance égale d'avoir accès aux délibérations du Sénat?

Recteur : Je pense que monsieur Couturier soulève un bon point. Il y avait eu une demande ou une suggestion en décembre, au Campus de Moncton, à savoir si cela serait possible d'ouvrir le Sénat pour des observateurs à la réunion d'aujourd'hui. Le Bureau de direction du Sénat s'est seulement réuni mercredi en après-midi de cette semaine et il était d'accord avec la suggestion. Le message a été expédié la journée même mais, pour des raisons techniques, on a réalisé hier matin que le message n'avait pas passé à l'ensemble de la communauté universitaire. Le message a seulement été disponible à la communauté universitaire hier matin je crois, donc c'est un peu regrettable dans ce sens-là. Deuxièmement, il n'y a pas de doute que l'on a encore un problème technique sérieux d'essayer de faire des réunions du Sénat où l'on serait capable de les capter à distance. C'est la raison pour laquelle, il y a quelques années, le Sénat a arrêté de tenir ses réunions à distance. Dans le contexte des réunions extraordinaires du Sénat qui seront ouvertes, il faudrait essayer de trouver un moyen quelconque pour que les gens puissent suivre la réunion du Sénat à distance. On prend note de cela et on verra à ce que cela soit rendu possible.

Losier : Il faudrait s'assurer, la prochaine fois, que les étudiantes et étudiants reçoivent l'avis parce qu'ils n'ont rien reçu à l'effet que la réunion du Sénat était ouverte.

4. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

4.1 **Mise en contexte**

Recteur : Permettez-moi de donner quelques éléments de contexte. D'une part, je sais que la plupart d'entre nous sommes très conscients de l'origine de cet exercice. Je trouvais que c'était important de le faire. Suite à une consultation auprès de la communauté universitaire et ailleurs, à l'effet d'établir un groupe de travail externe sur les orientations futures de l'Université de Moncton, j'ai senti que l'idée était favorable. Cela date maintenant d'un an et demi, presque deux ans, c'est-à-dire au moment où j'étais candidat au rectorat. Il y avait un élément qui semblait se dégager, tant de la part de la communauté interne qu'externe à l'Université, que le temps serait propice à avoir une réflexion assez large sur la place de l'Université dans la société et de voir un peu quels seraient les grands défis de l'Université au cours des prochaines décennies ainsi que la façon dont elle pourrait tenter de focaliser d'avantage dans ses actions pour pouvoir assurer qu'elle est en pleine capacité d'accomplir sa mission. C'est à l'été 2000 que l'on a commencé à réfléchir sérieusement à ce que pourrait ressembler un exercice comme celui-là. Après quelques mois de réflexion et de discussions avec différents intervenants, la chose paraissait assez évidente que l'on devrait procéder à l'établissement d'un groupe de travail et lui donner un mandat. En septembre 2000, on a abordé la question avec les différentes instances et c'est à la réunion du Conseil des gouverneurs de septembre que l'on a décidé d'aller de l'avant avec la constitution d'un groupe de travail. C'est au mois de décembre que le Groupe de travail a été formé et il a commencé ses travaux en janvier 2001. Essentiellement, il y a déjà à peu près 25 ans que l'Université n'a pas fait un exercice impliquant des gens de la communauté externe de l'Université. Cela datait en fait de la dernière version de la Loi sur l'Université en 1977 alors que l'on avait réorganisé l'Université en réseau. C'était la dernière commission externe de l'Université qui avait regardé un certain nombre de grands défis de l'institution. Évidemment, pendant les 25 dernières années, il y a eu des contextes qui ont évolué de façon importante; pour en citer quelques-uns, on peut penser au contexte démographique. On sait bien que durant les années '70, il y avait une explosion démographique et il y avait une préoccupation d'accroître, de façon considérable, la capacité de l'Université de Moncton d'accueillir des étudiants pour leur formation universitaire. On a vu, à la fin des années '70 ainsi qu'au début des années '80, un développement assez important des programmes à l'Université de Moncton pour répondre au besoin de la société qui était en pleine évolution. Ceci était sensiblement différent des besoins et de la pratique des années '60 lorsque l'on a créé l'Université de Moncton. Après 15 ans d'existence, on avait vu que les objectifs qui étaient poursuivis au début des années '60 avaient changé compte tenu de l'évolution rapide de la société d'ici et d'ailleurs. Il y a un contexte comme celui-là qui se présente à nous, soit la diversification des institutions de formation postsecondaire ici et ailleurs qui a beaucoup évolué au cours des deux dernières décennies. On peut penser, par exemple, au réseau des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et plus particulièrement du côté francophone où on a vu une explosion de la capacité d'accueil en terme d'infrastructures et de programmes. Aussi, les universités cherchent à attirer des étudiantes et des étudiants non pas seulement dans leur milieu immédiat mais dans les milieux plus éloignés et plus diversifiés que la population étudiante dans lequel elles sont installées. Il faut dire aussi, vers la fin des années '90 début des années 2000, qu'un certain malaise a été exprimé dans notre propre université. On a eu des années difficiles à plusieurs point de vue, tant sur le plan des relations de travail qu'au niveau des préoccupations des étudiantes et étudiants par rapport à l'accessibilité aux études universitaires et à l'endettement des étudiantes et étudiants, etc. Il y avait une préoccupation, de la part de la communauté universitaire mais aussi de la population externe, que l'Université fasse une réflexion afin de : a) bien circonscrire quels sont les défis de l'avenir; b) s'assurer que l'on a bien articulé la mission qui est la nôtre et, c) se donner des objectifs nécessaires pour pouvoir accomplir cette mission. C'est dans cet esprit que l'on a jugé qu'il serait important de lancer cette initiative. Le mandat s'est traduit tel que défini à l'annexe A du rapport.

Le premier volet porte sur le réexamen de la mission de l'Université. On connaît la mission exprimée dans sa plus simple expression, soit une université de langue française qui est là pour offrir une formation universitaire à la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick et des Maritimes et aussi pour poursuivre des activités du développement de la connaissance et participer au développement de la société, etc. Cette mission est exprimée dans le sens le plus rudimentaire et je pense que ce n'est pas là où

4.1 **Mise en contexte** (suite)

est la question mais plutôt de savoir comment l'on peut fixer nos objectifs d'action pour

assurer que l'on va accomplir cette mission. La question du réexamen de la mission de l'Université doit être au cœur même de cette réflexion. Je crois qu'il serait très important, pour les prochaines décennies que l'on puisse collectivement partager le sens de direction pour donner l'impulsion nécessaire à l'institution afin quelle garde sa vigueur et sa pertinence et assurer sa viabilité.

L'autre volet de la démarche, qui est également fondamentale à cette université, était de préciser le rôle de nos campus. Nous sommes une université réseau et puis vous constaterez que, dans le mandat qui a été donné au Groupe de travail, il fallait réfléchir sur le rôle des campus et non pas sur la question à savoir si l'Université devait être une université réseau à trois campus. C'était beaucoup plus dans le sens de réfléchir au rôle de chacun des campus dans une perspective d'assurer que l'existence d'une université réseau à trois campus et de trouver des moyens pour mettre à profit cette université avec une structure comme celle-là pour pouvoir accomplir davantage et mieux la mission de l'Université de Moncton.

Le troisième élément du mandat du groupe de travail était de définir les grands axes de développement et les orientations stratégiques de l'institution pour les prochaines décennies. Il serait prétentieux et utopique de croire que le rôle du groupe de travail était d'aller jusqu'à opérationnaliser ce que devraient être ces axes de développement et d'orientations stratégiques. Je pense que c'était davantage une réflexion autour des grandes pistes qui devaient se dégager par rapport aux axes et laisser à la communauté universitaire, qui connaît beaucoup mieux le fonctionnement de l'institution et la façon d'opérationnaliser ces grands axes de développement, de faire la réflexion qui s'imposait. Enfin, comme vous le savez, le mandat initial était sur ces trois composantes, mais suite à un certain nombre de représentations, le Conseil des gouverneurs a choisi d'ajouter un quatrième élément au mandat qui était de réexaminer le nom de l'institution. Ce sont-là les grands thèmes qui ont été identifiés et qui ont constitué le mandat du Groupe de travail.

Le Groupe de travail, comme vous le savez, était constitué de cinq personnes dont les noms sont publiés dans le rapport. Le Groupe de travail, dans sa méthodologie, a choisi d'aborder, d'une part, une certaine littérature sur la question et a tenu à publier un document de travail pour pouvoir orienter la consultation qu'il a faite au mois de mai et juin dernier, lors de laquelle il y a eu plusieurs intervenants qui sont venus faire des présentations. C'est suite à l'examen de cette littérature et à l'analyse des opinions exprimées lors des audiences publiques que le Groupe de travail est arrivé à formuler des recommandations et des observations dans le rapport qu'il a soumis à l'Université le 21 novembre dernier. À la réunion du Sénat de l'automne, on avait établi un calendrier qui nous permettrait de faire une consultation appropriée auprès de la communauté universitaire pour pouvoir recueillir les réactions, les commentaires vis-à-vis le contenu du rapport. En ce qui concerne le Sénat académique, on a choisi de tenir deux réunions sur le sujet. La réunion d'aujourd'hui, où on souhaiterait avoir un comité plénier, nous permettrait d'échanger des opinions sur le rapport de sorte à permettre un meilleur positionnement afin d'arriver avec des recommandations appropriées lorsque l'on demandera au Sénat académique de se prononcer sur celles-ci à sa réunion extraordinaire du 28 mars prochain. En somme, c'est ce qui résume le contexte. Comme vous le savez on souhaiterait recevoir le plus de commentaires possibles d'ici le 15 février. Il y a eu quelques commentaires qui sont entrés et on a commencé à avoir un certain nombre de discussions plus officielles. Le Comité conjoint de la planification a eu un premier comité plénier avant Noël et maintenant on va attendre la réflexion du Sénat académique avant de pouvoir continuer à analyser le rapport. De plus, le Conseil des gouverneurs a convoqué une réunion extraordinaire le 30 janvier prochain pour faire un exercice semblable à celui-ci et il se prononcera sur le fond du rapport à sa réunion du 26 avril 2002. Ce sont les précisions qui devraient être faites par rapport à cet exercice au cours des prochains mois.

4.1 **Mise en contexte** (suite)**R : 01-SAC-020111**

Adrien Bérubé, appuyé par Lita Villalon, propose :

« *Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Il est 9 h 5.

R : 02-SAC-020111

Serge Rousselle, appuyé par Chadia Moghrabi, propose :

« *Que le Sénat académique revienne en assemblée délibérante.* »

Vote sur R02

unanime

unanime

Il est 14 h 30.

Note : Le Bureau de direction du Sénat avait pris la décision d'ouvrir la séance du 11 janvier 2002 à des observateurs et observatrices, mais il n'avait pas précisé si cela comprenait ou non les membres des médias. Au cours de la réunion en Comité plénier, après avoir appris qu'il y avait une journaliste du Front comme observatrice, le président d'assemblée a jugé bon d'avertir les membres du Sénat et de sonder leur opinion quant à la présence de cette personne. Après avoir demandé à la journaliste de s'absenter de la salle pendant cette discussion, le président d'assemblée a demandé un vote indicatif quant à la présence de la journaliste, ce qui a donné comme résultat : 16 pour et 13 contre. La journaliste a donc été réadmise dans la salle de réunion. Toutefois, on a demandé au Bureau de direction de clarifier cette question pour la prochaine réunion.

5. PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le 8 mars 2002 à 8 h 30.

6. CLÔTURE

La réunion se termine à 14 h 35.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale